

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR REMplacement DE CHAUFFE-EAU

Le remplacement d'un chauffe-eau électrique par un chauffe-eau thermodynamique (avec pompe à chaleur intégrée) donne droit à une subvention de CHF 500.00 (art. 15 de l'Ordonnance sur l'utilisation du financement spécial communal à vocation énergétique).

### COORDONNÉES DU REQUERANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Rue et n° :

Localité :

No postal :

E-mail :

Téléphone :

Adresse de l'installation :

---

### DOCUMENTS À FOURNIR EN ANNEXE

- Facture au nom du requérant
  - Photo de la plaquette signalétique de l'ancien appareil
- 

### COORDONNÉES BANCAIRES OU POSTALES

No IBAN du compte bancaire  
ou postal :

Nom de la Banque :

Titulaire du compte :

---

Remarques :

Déclaration :

Je confirme l'exactitude des indications ci-dessus et j'ai pris connaissance de l'ordonnance du Conseil communal sur l'utilisation du financement spécial à vocation énergétique.

Lieu et date :